

OFFICE ISLANDAIS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ISIPO)

(HUGVERKASTOFAN)
EN TANT
QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

TABLE DES MATIÈRES

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

ANNEXES

Taxes	Annexe IS.I
Formulaire de requête en traitement national	Annexe IS.II
Pouvoir	Annexe IS.III

Liste des abréviations :

Office : Office islandais de la propriété intellectuelle (ISIPO)

ILB : Loi sur les brevets (Islande)

IRB : Règlement concernant les demandes de brevet, etc.

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ****IS****OFFICE ISLANDAIS DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (ISIPO)****IS****Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.3) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité En vertu de l'article 39.1)b) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en ¹ :	Islandais, anglais, danois, norvégien ou suédois
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale ¹ :	En vertu de l'article 22 du PCT : Description, revendications (si elles ont été modifiées, telles que déposées initialement ou telles que modifiées, ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT, au choix du déposant), texte éventuel des dessins, abrégé En vertu de l'article 39.1) du PCT : Description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer tel que déposé initialement ou tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international, au choix du déposant)
Une copie de la demande internationale est-elle requise?	Non
Taxe nationale :	Monnaie: Couronne islandaise (ISK) Taxe de dépôt ² : ISK 67.800 Taxe de revendication pour chaque revendication à compter de la 11 ^e ³ : ISK 4.400 Taxe additionnelle pour remise tardive de la traduction ⁴ : ISK 18.300 Taxes annuelles pour les trois premières années ⁵ : ISK 34.800
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Néant
Exigences particulières de l'office (règle 51bis du PCT) ⁶ :	Nom et adresse de l'inventeur s'ils n'ont pas été indiqués dans la partie "requête" de la demande internationale ⁷ Si le déposant est une personne autre que l'inventeur, la demande doit indiquer à quel titre il a droit à l'invention ⁷ . Nomination d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié en Islande

[Suite sur la page suivante]

¹ Doit être remise dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT. Toutefois, lorsqu'une langue autre que l'islandais a été utilisée, l'office invitera le déposant à fournir une traduction en islandais de l'abrégé, des revendications et du texte du dessin figurant avec l'abrégé, avant que la demande soit accessible au public.

² Doit être payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

³ Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai fixé dans l'invitation.

⁴ Si la taxe nationale de base a été payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, la traduction requise peut être déposée dans les deux mois qui suivent l'expiration de ce délai, à condition d'être accompagnée du paiement de la taxe additionnelle.

⁵ Ces taxes sont dues dans les deux mois qui suivent l'accomplissement des actes requis pour l'ouverture de la phase nationale.

⁶ Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai fixé dans l'invitation.

⁷ Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ****IS****OFFICE ISLANDAIS DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (ISIPO)****IS***[Suite]*

Qui peut agir en qualité de
mandataire ?

Toute personne physique ou morale domiciliée dans l'Espace
économique européen (EEE), dans un État membre de l'Association
européenne de libre-échange (AELE) ou aux îles Féroé

L'office accepte-t-il les requêtes en
restauration du droit de priorité
(règle 49^{ter}.2 du PCT) ?

Oui, l'office applique à ces requêtes le critère de la diligence requise

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

IS.01 FORMULAIRE POUR L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE. L'office tient à disposition un formulaire spécial pour l'ouverture de la phase nationale (voir l'annexe IS.II). Il est recommandé (mais non obligatoire) d'utiliser ce formulaire.

IS.02 LANGUE DE LA PROCÉDURE. La correspondance peut être rédigée en anglais, en danois, en islandais, en norvégien ou en suédois; toutefois, l'office peut exiger une traduction en islandais s'il y a lieu.

ILB art. 31.3) **IS.03 TRADUCTION (REMISE TARDIVE).** Si, dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou de l'article 39.1) du PCT, le déposant n'a pas remis la traduction de la demande internationale mais a acquitté la taxe nationale indiquée dans le résumé, il peut encore remettre la traduction dans un délai supplémentaire de deux mois, à condition d'acquitter dans ce délai la taxe additionnelle pour remise tardive de la traduction, indiquée dans le résumé.

IS.04 TRADUCTION (CORRECTION). Il est possible de corriger des erreurs dans la traduction de la demande internationale en se référant au texte de la demande internationale telle qu'initialement déposée (voir les paragraphes 6.002 et 6.003 de la phase nationale).

IS.05 TAXES (MODE DE PAIEMENT). Le mode de paiement des taxes mentionnées dans le résumé et dans le présent chapitre est indiqué à l'annexe IS.I.

ILB art. 8.4)
IRB art. 3) **IS.06 DROIT À L'INVENTION.** Si le déposant est une personne autre que l'inventeur, la demande doit indiquer à quel titre il a droit à l'invention. Voir le paragraphe 8 du formulaire spécial pour l'ouverture de la phase nationale (annexe IS.II). Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT. L'office peut exiger des documents prouvant le droit du déposant à l'invention.

ILB art. 12
33.2) **IS.07 POUVOIR.** Un mandataire peut être nommé soit au moyen d'un pouvoir déposé séparément, soit dans le formulaire spécial visé au paragraphe IS.01. Un modèle de pouvoir figure à l'annexe IS.III.

IRB art. 23 **IS.08 RECHERCHE ET EXAMEN.** En vertu d'un accord spécial, l'Office danois des brevets et des marques procède à la recherche et à l'examen afférents aux demandes de brevet pour l'Islande. Il n'est pas nécessaire de présenter une requête à cet effet. L'Office islandais de la propriété intellectuelle (ISIPO) peut tenir compte des recherches et examens effectués par d'autres administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen international.

PCT art. 28
41 **IS.09 MODIFICATION DE LA DEMANDE; DÉLAIS.** Le déposant peut procéder aux modifications suivantes auprès de l'office, pour autant que l'étendue de l'objet de la demande ne s'en trouve pas augmentée :

ILB art. 31 i) dans un délai de 31 mois à compter de la date de priorité : corriger des irrégularités et apporter des modifications volontaires;

ILB art. 19-21
IRB art. 30-35 ii) jusqu'à la notification de délivrance du brevet : apporter des modifications ou des adjonctions à la description et au(x) dessin(s) si elles sont nécessaires pour remplir les conditions générales énoncées aux articles 5 et 7 du PCT; apporter des modifications ou des adjonctions aux revendications, ce qui, sauf autorisation contraire de l'office, doit être fait par le dépôt d'un nouveau document contenant toutes les revendications; le déposant doit en même temps fournir une déclaration indiquant la base de référence de ces adjonctions.

- ILB art. 19 IS.10 **TAXE DE DÉLIVRANCE.** Une taxe de délivrance doit être acquittée dans les deux mois qui suivent la date de la notification de délivrance du brevet. Le montant de la taxe est indiqué à l'annexe IS.I.
- ILB art. 31.3)
IRB art. 19
5 IS.11 **TRADUCTION AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE.** Avec la notification de délivrance du brevet sous réserve du paiement de la taxe de délivrance (voir le paragraphe IS.10), le déposant est invité à remettre, dans un délai de quatre mois suivant la date de cette notification, une traduction de la version finale des revendications, de l'abrégé et du texte des dessins en islandais et une traduction de la version finale de la description en islandais ou en anglais, si elle n'est pas déjà disponible.
- ILB art. 8.5)
40-41 IS.12 **TAXES DE RENOUVELLEMENT.** Des taxes de renouvellement doivent être acquittées pour chaque année qui suit la date du dépôt international. Pour l'échéance des taxes de renouvellement correspondant aux trois premières années, il convient de se reporter au résumé. Les taxes de renouvellement des années ultérieures doivent être acquittées avant l'expiration du mois dans lequel tombe la date anniversaire du dépôt international. Elles peuvent encore l'être, moyennant une surtaxe de 20% pour paiement tardif, avant l'expiration du sixième mois suivant le mois dans lequel tombe la date anniversaire du dépôt international. Les montants des taxes de renouvellement sont indiqués à l'annexe IS.I. Ces taxes ne peuvent pas être versées avant les trois mois qui précèdent la date d'échéance.
- ILB art. 42 IS.13 Si le déposant ou le titulaire du brevet est l'inventeur, et s'il est estimé que le paiement des taxes de renouvellement lui cause des difficultés notables, l'office peut lui accorder une exonération temporaire pendant trois années au maximum, à condition qu'une requête à cet effet soit présentée au plus tard à la date d'échéance de la première taxe de renouvellement.
- PCT art. 25
PCT règle 51
ILB art. 24.1)
25.1) IS.14 **RÉVISION EN VERTU DE L'ARTICLE 25 DU PCT.** Les grandes lignes de la procédure applicable sont exposées aux paragraphes 6.018 à 6.021 de la phase nationale. Si, après révision au titre de l'article 25 du PCT, l'office considère qu'il n'y a pas eu erreur ou omission de la part de l'office récepteur ou du Bureau international, un recours peut être formé contre cette décision auprès de la Chambre de recours dans un délai de deux mois à compter de la date de la décision. Une taxe de recours doit être acquittée dans ce même délai de deux mois (pour le montant, voir l'annexe IS.I).
- PCT art. 24.2)
48.2)
PCT règle 82bis
ILB art. 72
73 IS.15 **EXCUSE DES RETARDS DANS L'OBSERVATION DES DÉLAIS.** Il convient de se reporter aux paragraphes 6.022 à 6.027 de la phase nationale. Le déposant qui, bien qu'ayant fait preuve de toute la vigilance qui peut raisonnablement être requise, n'a pas été en mesure d'observer, dans la phase internationale ou dans la procédure devant l'office, un délai dont l'inobservation est préjudiciable à ses droits, peut demander le rétablissement de ceux-ci. La requête en rétablissement doit être présentée par écrit dans un délai de deux mois à compter de la cessation de l'empêchement mais au plus tard un an après l'expiration du délai non observé. Dans le délai précité de deux mois, l'acte non accompli doit l'être et la taxe de rétablissement des droits doit être acquittée; la requête doit par ailleurs être motivée et indiquer les faits sur lesquels elles s'appuie. Le montant de la taxe de rétablissement des droits est indiqué à l'annexe IS.I.
- ILB art. 15 IS.16 La reprise de la procédure relative à la demande peut être demandée à l'office lorsque le déposant n'a pas observé un délai fixé par l'office pour l'accomplissement d'un acte déterminé. Elle ne peut pas l'être lorsque le délai qui n'a pas été observé est fixé dans le PCT, le règlement d'exécution du PCT, la loi islandaise sur les brevets ou le décret islandais sur les brevets. La requête en reprise de la procédure a pour conséquence la reprise de la procédure de délivrance à condition que, dans un délai de quatre mois à compter de l'expiration du délai qui n'a pas été observé, ladite requête soit présentée par écrit, la taxe de reprise soit acquittée et l'acte non accompli le soit. Le montant de la taxe de reprise de la procédure est indiqué à l'annexe IS.I.

TAXES**(Monnaie : Couronne islandaise)**

Taxe de dépôt	67.800
Taxe de revendication pour chaque revendication à compter de la 11 ^e	4.400
Taxe additionnelle pour remise tardive de la traduction	18.300
Taxe de délivrance :	
– taxe de publication (pour les 40 premières pages de la description, des revendications, de l’abrégé et des dessins)	29.000
– taxe supplémentaire pour chaque page à compter de la 41 ^e	1.300
– taxe supplémentaire pour chaque revendication ajoutée après le dépôt de la demande	4.400
Taxe pour redélivrance d’un brevet	29.000
Taxe pour modification des revendications et pour redélivrance d’un brevet.	29.000
Taxe pour changement de nom ou d’adresse du déposant ou changement de mandataire.	3.700
Taxe de rétablissement des droits	43.500
Taxe de restauration du droit de priorité	43.500
Taxe de recours	85.000
Taxe de reprise	11.600
– si la demande a été reprise auparavant	11.600
Taxes annuelles :	
– de la 1 ^{re} à la 3 ^e année, par année	11.600
– pour la 4 ^e année	13.400
– pour la 5 ^e année	14.600
– pour la 6 ^e année	15.800
– pour la 7 ^e année	17.600
– pour la 8 ^e année	19.400
– pour la 9 ^e année	21.800
– pour la 10 ^e année	24.200
– pour la 11 ^e année	26.600
– pour la 12 ^e année	29.000
– pour la 13 ^e année	32.000
– pour la 14 ^e année	36.200
– pour la 15 ^e année	40.500
– pour la 16 ^e année	44.700
– pour la 17 ^e année	50.200
– pour la 18 ^e année	55.100
– pour la 19 ^e année	60.400
– pour la 20 ^e année	66.500
Supplément pour paiement tardif des taxes annuelles.	20% de la taxe annuelle applicable

Comment le paiement peut-il être effectué ?

Le paiement des taxes peut être effectué en espèces ou par chèque auprès de l'office, ou à son compte bancaire :

Nom de la banque :	Landsbankinn hf
Adresse :	Austurstræti 11, 155 Reykjavík
Bénéficiaire :	Hugverkastofan
Adresse :	Engjateigur 3, 105 Reykjavík
Compte n° :	0111-26-12189
IBAN n° :	IS71 0111 2601 2189 6501 9121 89
Code SWIFT :	NBIIISRE

Chaque paiement doit porter l'indication du numéro de la demande (national, s'il est déjà connu; international, si le numéro national n'est pas encore connu).



Hugverkastofan
Icelandic Intellectual Property Office

Engjateigi 3
IS 105 Reykjavík
(+354) 580 9400

hugverk@hugverk.is
hugverk.is

Umsókn um einkaleyfi

Patent Application

Útfyllist af Hugverkastofunni

Umsóknardagur (22)	Umsóknarnúmer (21)
--------------------	--------------------

1. Umsækjandi (71)

Framhald á bakhlið, ef fleiri en einn

Nafn		Kennitala
Heimilisfang		Netfang
Póstnúmer og staður	Land	Sími
Réttur umsækjanda til uppfinningar		
<input type="checkbox"/> Umsækjandi hefur öðlast rétt til uppfinningar á grundvelli samnings/framsals <input type="checkbox"/> Annað: _____		

2. Uppfinningamaður (72)

Framhald á bakhlið, ef fleiri en einn

Nafn		
Heimilisfang	Póstnúmer og staður	Land

3. Umboðsmaður (74)

Nafn		Kennitala
Heimilisfang		Netfang
Póstnúmer og staður	Land	Sími
<input type="checkbox"/> Umboð fylgir <input type="checkbox"/> Allsherjarumboð <input type="checkbox"/> Umboð liggur fyrir <input type="checkbox"/> Annað: _____		

4. Forgangsréttur (30)

Framhald á bakhlið, ef fleiri en tveir

Dagsetning	Land	Númer
Dagsetning	Land	Númer

5. Uppfinning

Heiti uppfinningar (54)

6. Yfirfærð alþjóðleg PCT umsókn (86)

Alþjóðlegur umsóknardagur	Alþjóðlegt umsóknarnúmer
---------------------------	--------------------------

7. Umsókn hefur orðið til við hlutun eða úrfellingu

Númer frumumsóknar (62)	Gildisdagur sem krafist er
-------------------------	----------------------------



8. Umsókn tekur til sýnis af líffræðilegu efni (83)

Varðveisla hófst, dagsetning	Númer ræktunar	Heiti varðveislustofnunar
------------------------------	----------------	---------------------------

9. Fylgigögn og athugasemdir

<input type="checkbox"/> Ágrip	<input type="checkbox"/> Á íslensku	<input type="checkbox"/> Listi yfir aminósýru- eða kirnirsaðir
<input type="checkbox"/> Lýsing	<input type="checkbox"/> Á íslensku	<input type="checkbox"/> Frekari gögn: _____
<input type="checkbox"/> Einkaleyfiskröfur	<input type="checkbox"/> Á íslensku	Kröfur umfram 10: _____
<input type="checkbox"/> Teikningar	<input type="checkbox"/> Á íslensku	Fjöldi blaðsíðna: _____
<input type="checkbox"/> Forgangsréttarskjöl		

Staður og dagsetning

Undirskrift umsækjanda eða umboðsmanns

Útfillist af Hugverkastofunni

Umsóknargjald kr.		Móttekið dagsetning	Greitt
Viðbótargjald v. krafna kr.			
Samtals kr.			

Framhald af forsiðu

1. Umsækjandi (71)

Nafn		Kennitala	
Heimilisfang		Netfang	
Póstnúmer og staður	Land	Sími	

2. Uppfinningamaður (72)

Nafn		
Heimilisfang	Póstnúmer og staður	Land

4. Forgangsréttur (30)

Dagsetning	Land	Númer
Dagsetning	Land	Númer



Hugverkastofan
Icelandic Intellectual Property Office

Engjateigi 3
IS 105 Reykjavík
(+354) 580 9400

hugverk@hugverk.is
hugverk.is

Umboð

Power of Attorney

Undirritaður / *The undersigned:*

Nafn / <i>Name</i>		Kennitala
Heimilisfang / <i>Address</i>		Netfang / <i>Email address</i>
Póstnúmer og staður / <i>Postcode and place</i>	Land / <i>Country</i>	Sími / <i>Phone number</i>

sem sækir um eða er eigandi eftirfarandi hugverkaréttinda á Íslandi / *who applies for registration of or is the owner of the following IP rights in Iceland*

Heiti umsóknar/skráningar/veitingar / <i>Name of the application/registration/grant</i>
Númer umsóknar/skráningar/veitingar / <i>Number of the application/registration/grant</i>

veitir hér með / *does hereby authorize:*

Nafn / <i>Name</i>		Kennitala
Heimilisfang / <i>Address</i>		Netfang / <i>Email address</i>
Póstnúmer og staður / <i>Postcode and place</i>	Land / <i>Country</i>	Sími / <i>Phone number</i>

umboð til að koma fram fyrir mína hönd í öllum málum er kunna að snerta umsóknina og/eða veitt réttindi, þar með talið að draga umsóknina til baka eða fella réttindin úr gildi. / *to act on my behalf in all matters concerning the application and/or the registered rights, including withdrawal of the application or cancellation of registered/granted rights.*

Umboðið er í gildi þar til annað kemur í staðinn eða það er afturkallað með bréfi til Hugverkastofunnar. / *The power of attorney is valid until it is replaced by another power of attorney or is revoked in writing to the Icelandic Intellectual Property Office.*

Staður og dagsetning / *Place and date of signing*

Undirskrift umsækjanda / *Signature of the applicant*

Tek að mér umboð þetta (undirskrift umboðsmanns)
Accept this power of attorney (signature of the agent)